



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE

Paris, le 8 octobre 2015.

**LETTRE OUVERTE A LA MINISTRE DU TRAVAIL :
POUR L'OUVERTURE D'UNE NEGOCIATION
SUR UN PLAN DE TRANSFORMATION DE L'EMPLOI
DES AGENTS DE CATEGORIE C**

Madame la Ministre,

Dans un contexte de baisse constante du nombre d'agents de catégorie C dans notre ministère, le SYNTEF- CFDT porte auprès de vous une demande d'amélioration de la carrière des Adjoints administratifs et techniques.

La situation de ces agents, qui occupent plus d'un tiers des effectifs de votre ministère, est connue de vos services, mais demeure hélas insuffisamment relayée. Si cette année la DRH des ministères sociaux a obtenu un relèvement des ratios promus-promouvables, il ne saurait, à lui seul, suffire à offrir des perspectives de carrière dignes de ce nom.

Pour éclairer les points d'achoppement et les opportunités d'une carrière d'Adjoint technique ou administratif, la CFDT suggère une étude précise à partir de données quantitatives (nombre moyen d'années avant promotion, par exemple) et qualitatives, sur la base de témoignages d'agents quant aux freins et leviers rencontrés au long de leur carrière.

Ainsi, preuve sera faite à l'administration de la nécessité de conduire une véritable démarche de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) pour ces deux corps, trop longtemps laissés à l'abandon dans notre ministère.

Aujourd'hui, le travail quotidien de ces agents se complexifie et les tâches se renouvellent sans cesse, à tous les niveaux territoriaux d'interventions des politiques publiques de notre ministère, sans accompagnement spécifique en matière de parcours professionnels à la hauteur des enjeux. La nécessité d'une connaissance des fonctions occupées par ces agents est notoire, elle fait d'ailleurs l'objet d'une requête nationale de la DRH envers les services RH de proximité.

Il est patent que l'emploi occupé actuellement par les Adjoints administratifs et techniques renvoie bien souvent à une catégorie statutaire (Secrétaire administratif, Contrôleur du travail), supérieure à celle de laquelle dont ils relèvent.

Leur polyvalence, liée au cumul des tâches confiées, notamment dans les Unités Territoriales à faible effectif, est appréciée par leur hiérarchie, sans que la reconnaissance et la valorisation, comme l'accompagnement professionnel, ne soient au rendez-vous.

A titre d'exemple, la note de gestion RH sur l'intégration des Adjointes techniques et administratifs au RIFSEEP indique que c'est l'emploi dominant qui doit être pris en compte pour le classement par groupe de fonctions. A notre connaissance, le taux de réalisation des entretiens professionnels et l'accompagnement RH actuel ne permettent pas d'assurer un relevé fiable des métiers dominants exercés.

La CFDT exige un accompagnement particulier de ces corps à la réalisation de l'entretien professionnel, ainsi qu'une note de gestion à l'attention des responsables hiérarchiques réalisant ces entretiens, en précisant la complexité d'évaluer un agent qui effectue plusieurs tâches.

La CFDT vous demande, Madame la Ministre, d'intervenir au plus vite en faveur de mesures catégorielles et structurelles, qui permettent d'apprécier et de reconnaître le travail des agents de catégorie C, dont trop n'ont connu dans leur carrière que des mesures parcimonieuses et une absence d'évolution de carrière.

Le SYNTEF-CFDT vous suggère d'ouvrir une négociation pour la mise en œuvre d'un plan de transformation de l'emploi (PTE) des agents de catégorie C de notre ministère, afin de leur permettre d'accéder à la catégorie B, par exemple sur des fonctions d'Assistant de contrôle ou de Chargé de service de renseignement de droit du travail.

Un précédent Ministre n'a-t-il pas emprunté cette voie du PTE, permettant à des agents de catégorie B de notre ministère d'accéder à la catégorie A ?

